

EOFIA
(ELEVE OFFICIER
EN FORMATION INITIALE EN ALLEMAGNE)

NOTICE D'INFORMATION 2010

RECRUTEMENT D'ELEVES DESTINES A SUIVRE LE
CYCLE DE FORMATION MILITAIRE ET UNIVERSITAIRE
DE LA BUNDESWEHR EN 2010

Désireux de promouvoir la coopération dans le domaine de la défense, de développer les connaissances mutuelles et de renforcer leurs liens d'amitié et d'entente, la France et la République fédérale d'Allemagne conduisent, depuis 2005, un programme d'échange d'élèves officiers en formation initiale entre les écoles militaires française et allemande.

CONDITIONS GENERALES DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés par ce recrutement doivent constituer un dossier d'inscription à retirer et à ouvrir à partir du 1^{er} octobre 2009 dans les Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA). Ce dossier est à adresser par le CIRFA au Bureau recrutement de la Direction des Ressources Humaines de l'Armée de Terre avec l'ensemble des pièces administratives détaillées ci-dessous avant le **5 mars 2010** au plus tard, date de clôture des inscriptions.

- être de nationalité française ;
- être âgé de 17 ans révolus et de moins de 19 ans au 1^{er} janvier 2010 ;
- être en règle avec le code du Service National, avoir accompli la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ;
- être titulaire du baccalauréat d'enseignement général (séries S, ES et L) ou être en terminale et candidat au baccalauréat d'enseignement général (séries S, ES et L), la décision d'admission¹ étant conditionnée entre autres par l'obtention préalable de ce diplôme. Sont également admis les diplômes délivrés dans un Etat de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'espace économique européen, assimilés au diplôme cité ci-dessus, dans les conditions fixées par un arrêté du ministre de la fonction publique selon le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 ;
- présenter les aptitudes exigées pour l'admission à l'état d'officier de carrière du corps des officiers des armes, notamment les conditions d'aptitude médicale pour les candidats aux concours des ESCC et les conditions d'aptitude physique ;
- les mentions portées au bulletin n°3 du casier judiciaire du candidat ne doivent pas en outre être incompatibles avec l'exercice des fonctions d'officier de carrière du corps des officiers des armes ;
- être habilité « confidentiel défense ».

¹ L'admission définitive est conditionnée par la confirmation de l'aptitude médicale des candidats sélectionnés, prononcée à l'issue de la visite médicale d'incorporation aux Ecoles de Coëtquidan.

Les candidats doivent avoir une bonne maîtrise des langues allemande (écrite et parlée) et anglaise.

Le dossier de candidature au recrutement pour suivre le cycle de formation militaire et universitaire de la BUNDESWEHR doit être envoyé par le CIRFA, le 5 MARS 2010 AU PLUS TARD, date de clôture des inscriptions, à l'adresse suivante:

DRHAT/Bureau recrutement
section officiers
00454 ARMEES

Composition du dossier de candidature.

1. Composition du dossier de candidature « externe » pour les candidats civils.

- Pièce n°1 : fiche individuelle de candidature pré-formatée, signée et datée par le candidat.
- Pièce n°2 : photocopies des bulletins de notes des trois trimestres de Première.
- Pièce n°3 : photocopie du bulletin de notes du 1^{er} trimestre de Terminale (et en cas de redoublement, des trois trimestres de Terminale).
- Pièce n°4 : photocopie du relevé de notes obtenues à l'épreuve anticipée de français (EAF).
- Pièce n°5 : photocopies du diplôme du baccalauréat et du relevé des notes obtenues au baccalauréat pour les candidats déjà bacheliers.
- Pièce n°6 : document attestant du niveau détenu (civil ou militaire) en langue allemande (ABIBAC, niveau B2 ou C1, CML etc..).
- Pièce n°7 : lettre de motivation sur feuille blanche de format 21 x 29,7, manuscrite, datée et signée par le candidat.
- Pièce n°8 : attestation du directeur de l'établissement ou du professeur principal sous enveloppe scellée.
- Pièce n°9 : extrait de l'acte de naissance ou à défaut photocopie lisible de la carte nationale d'identité, du passeport ou du livret de famille en cours de validité.
- Pièce n°10 : attestation du bureau du service national d'appartenance indiquant que le candidat est en règle avec le code du service national.
- Pièce n°11 : extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire.
- Pièce n°12 : une photo d'identité couleur.
- Pièce n°13 : une enveloppe autocollante (format 23 x 32,4) pliée en deux, affranchie, libellée aux nom et adresse du candidat.
- Pièce n°14 : lorsqu'il est âgé de moins de 18 ans et qu'il n'est pas émancipé à la date de signature de son dossier de candidature, tout candidat doit être pourvu, lors du dépôt de sa candidature, du consentement soit de son père, soit de sa mère, à défaut de son tuteur (imprimé n° 311-2/3).

2. Composition du dossier de candidature « interne » pour les candidats en activité de service.

- Pièce n°1 : imprimé n° 314/18 sur lequel le candidat précise sur la page de garde « qui demande à être recruté dans le corps des officiers des armes, au titre de l'article 14 du décret n° 75-1206 du 22 décembre 1975 modifié » avec l'avis motivé du chef de corps.
- Pièce n°2 : état signalétique et des services.
- Pièce n°3 : relevé des récompenses et des punitions [conformes à ce qui est demandé par la lettre n° 554/DEF/EMAT/CAB/OSA/ADM/31 du 29 janvier 2002 (n.i. BO)].
- Pièce n°4 : copie ou photocopie de tous les diplômes universitaires détenus dont le diplôme du baccalauréat (séries ES, S ou L).
- Pièce n°5 : document attestant du niveau détenu (civil ou militaire) en langue allemande (ABIBAC, niveau B2 ou C1, CML etc..).
- Pièce n°6 : lettre de motivation sur feuille blanche de format 21 x 29,7, manuscrite, datée et signée par le candidat.
- Pièce n°7 : attestation d'habilitation « confidentiel défense » ou bordereau d'envoi de demande d'habilitation « confidentiel défense » (celle-ci devra être transmise à la DRHAT / SDR / bureau recrutement au plus tard le 1^{er} juin de l'année de recrutement).
- Pièce n°8 : extrait de l'acte de naissance ou à défaut photocopie lisible de la carte nationale d'identité, du passeport ou du livret de famille en cours de validité.
- Pièce n°9 : une photo d'identité couleur.
- Pièce n°10 : une enveloppe autocollante (format 23 x 32,4) pliée en deux, affranchie, libellée aux nom et adresse de l'organisme d'administration du candidat.

FICHE PREFORMATEE de CANDIDATURE à l'ECHANGE FRANCO-ALLEMAND.

COCHEZ ET REMPLISSEZ EN LETTRES CAPITALES D'IMPRIMERIE.

1

Mme. Mlle. M.

NOM ⁽¹⁾ :
.....épouse.....

Prénoms ⁽²⁾ :
.....

Date de naissance : __ / __ / ____ Lieu de naissance :

Adresse du domicile ⁽³⁾ :
.....
.....
.....
.....

N° de téléphone et/ou de portable
(indispensable pour vous joindre rapidement) : et/ou

Adresse Internet :
.....

COCHEZ ET REMPLISSEZ EN LETTRES CAPITALES D'IMPRIMERIE.

2

Série suivie pour le baccalauréat 2009 ou 2010 :
.....

Adresse complète de l'établissement scolaire de préparation du baccalauréat 2009 ou 2010 :
.....
.....
.....

Baccalauréat éventuellement détenu : Année d'obtention du
baccalauréat :

Mention éventuellement obtenue :

N° du BEA ou de l'INE figurant sur le relevé de notes du baccalauréat :

REMP LISSEZ EN LETTRES CAPITALES D'IMPRIMERIE.

3

Langue vivante I étudiée en Terminale :

.....

Langue vivante II étudiée en Terminale :

.....

Spécialité choisie (exemple : en Terminale L, latin – en Terminale ES, mathématiques – en Terminale S, SVT) :

.....

.....

Option choisie (exemple : en Terminale L, grec – en Terminale ES, latin EPS – en Terminale S, langue vivante III) :

.....

.....

Année d'entrée en classe de Seconde :

Date :

Signature :

Lisez, cochez, datez et signez.

AVERTISSEMENTS

4

1 - Les réponses ont un caractère obligatoire.

2 - La candidature ne pourra être retenue définitivement qu'après réception de la totalité des pièces constitutives du dossier.

3 - Les informations sont destinées à être traitées sous forme automatisée (arrêté du 7 novembre 1994 relatif à la mise en œuvre du traitement automatisé d'informations nominatives du concours d'entrée à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr).

4 - En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès et de rectification pourra être exercé en adressant, par écrit, une demande à la DRHAT/bureau recrutement/ section officiers.

Date : _____

Signature du candidat :

Cette fiche de candidature est à remplir avec le plus grand soin (4 parties) et à joindre aux différentes pièces citées dans les sous-paragraphes 1. et 2. pour constituer votre dossier de candidature.

(1) En lettres capitales d'imprimerie ; laisser un espace si le nom comporte une particule ; indiquer éventuellement les accents ; pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivie du nom d'épouse.

(2) Dans l'ordre de l'état civil ; souligner le prénom usuel.

(3) Adresse précise où devront être adressées les convocations à la sélection médicale en CSO voire en hôpital militaire, aux épreuves de sélection et les résultats définitifs.

Inscrire les noms de localité et les noms propres en lettres capitales.

Mentionner le code postal. S'il y a plusieurs adresses, les inscrire avec les dates de présence.

(4) Mettre une croix dans les cases correspondantes.

<p><u>Important :</u> Pour un bon suivi de votre dossier de candidature, il est indispensable de nous communiquer votre numéro de téléphone et votre adresse électronique à partir desquels le bureau recrutement de la DRHAT pourra vous joindre à tout moment.</p>

*Recrutement d'élèves destinés à suivre
le cycle de formation militaire et universitaire de la Bundeswehr en 2010.*

LETTRE DE MOTIVATION

Nom et prénoms du candidat :

Dans votre lettre de motivation, indiquez les raisons pour lesquelles vous souhaitez devenir officier de l'armée de terre par le biais du cycle de formation militaire et universitaire de la Bundeswehr.

Explicitez vos centres d'intérêt scientifiques, littéraires, culturels et humains.

Indiquez les fondements de votre démarche.

Précisez les profits que vous avez tirés de vos expériences.

Présentez vos objectifs et votre projet de service à long terme.

Votre lettre doit être manuscrite à l'encre noire (stylo à plume ou stylo bille) sur une feuille recto verso.

Elle doit être datée et signée.

*Recrutement d'élèves destinés à suivre
le cycle de formation militaire et universitaire de la Bundeswehr en 2010.*

ATTESTATION
DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT*
DE L'ANNEE DU BACCALAUREAT
ou DE L'ANNEE DE SCOLARITE EN COURS

Nom et prénoms du candidat :

Après avoir été remplie par le directeur de l'établissement*, cette attestation doit être donnée directement au candidat dans une enveloppe scellée, signée par le directeur de l'établissement* sur le rabat de l'enveloppe.

Le candidat doit joindre cette enveloppe intacte dans son dossier d'inscription, qui doit parvenir AVANT LE 5 MARS 2010 à l'adresse ci-dessous :

DRHAT/Bureau recrutement
Section officiers
93 Boulevard du MONTPARNASSE
75 006 PARIS

Nom et prénoms du directeur de l'établissement* :
.....

Titre :
.....

Nom de l'établissement (éventuellement en cas de détention du baccalauréat, nom de l'université) :
.....

Département de l'université (éventuellement en cas de détention du baccalauréat) :
.....

Téléphone :
.....

E – mail :
.....

* ou du professeur principal pour les élèves d'une grande école.

*Recrutement d'élèves destinés à suivre
le cycle de formation militaire et universitaire de la Bundeswehr en 2010.*

IMPRIME N° 311-2/3

CONSENTEMENT A LA CANDIDATURE D'UN(E) MINEUR(E)
AU RECRUTEMENT SUR TITRES COMME OFFICIER DE CARRIERE
AU GRADE DE LIEUTENANT DANS L'ARMEE DE TERRE

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénoms :

Demeurant à

Commune :

Département :

Rue :

Déclare en ma qualité de (1)

CONSENTIR A LA CANDIDATURE AU TITRE du recrutement

de

NOM :

Prénoms :

Né(e) le

A

Département :

Fait à, le

Signature,

(1) A compléter selon le cas par une des mentions suivantes : père, mère, tuteur, personne à laquelle la garde de l'intéressé(e) a été confiée (dans ce dernier cas, joindre la copie du jugement).

*Recrutement d'élèves destinés à suivre
le cycle de formation militaire et universitaire de la Bundeswehr en 2010.*

PHASE de PRE-SELECTION.

Les candidats retenus sont convoqués au préalable dans l'un des cinq centres de sélection et d'orientation (CSO) pour passer la visite médicale d'aptitude initiale auprès d'un médecin du service de santé des armées, ainsi que des tests psychotechniques et physiques.

La visite médicale d'aptitude initiale donne lieu à l'établissement de trois documents : le questionnaire médico-biographique (QMB, imprimé n° 620-4*/9) renseigné par le candidat, le certificat médical d'aptitude initiale (imprimé n° 620-4*/10) établi par le médecin, protégés par le secret médical et placés dans une enveloppe scellée « confidentiel médical », et le certificat médico-administratif d'aptitude initiale (imprimé n°620-4*/12), versé au dossier du candidat présélectionné.

L'ensemble des documents médicaux ainsi que les résultats des tests psychotechniques et physiques sont adressés, sous enveloppe, par le centre de sélection et d'orientation au bureau recrutement de la direction des ressources de l'armée de terre (DRHAT).

Après la visite médicale d'aptitude initiale, les candidats sont classés :

- médicalement inaptes ;
- médicalement aptes.

Les candidats déclarés inaptes au terme de la visite médicale d'aptitude initiale ne sont pas autorisés à poursuivre l'évaluation au CSO, sont exclus définitivement des épreuves de sélection et renvoyés dans leurs foyers.

Conformément à l'échéancier fixé (cf. annexe 4), les dossiers complets de candidature parvenus au bureau recrutement, **avant le 5 mars 2010 date de clôture incluse**, sont examinés au cours de la 2^{ème} quinzaine de mars 2010 par une commission de pré-sélection, présidée par le général sous-directeur recrutement de l'armée de terre et composée des membres suivants, désignés par le directeur des ressources humaines de l'armée de terre :

- le chef du bureau recrutement de la DRHAT ou son représentant ;
- un officier du bureau politique des ressources humaines (BPRH) de la DRHAT ;
- un professeur d'allemand des ESCC ;
- un officier psychologue du bureau études évaluation de la sous-direction recrutement de l'armée de terre.

La commission de pré-sélection étudie chaque candidature au travers du dossier, des résultats scolaires obtenus, des résultats aux tests psychotechniques, de la visite médicale d'aptitude des motivations exposées par le candidat et de l'appréciation portée par le chef d'établissement ou le chef de corps.

A l'issue de ces travaux, la commission de pré-sélection retient les candidats présentant les motivations et les résultats scolaires correspondant au profil recherché.

Elle établit la liste des candidats retenus et le bureau recrutement leur adresse une lettre individuelle, avec copie au chef d'établissement scolaire concerné, indiquant les date et lieu de convocation aux épreuves de sélection.

Les candidats non retenus par la commission de pré-sélection sont informés de la décision par courrier individuel.

*Recrutement d'élèves destinés à suivre
le cycle de formation militaire et universitaire de la Bundeswehr en 2010.*

PHASE DE SELECTION.

Les candidats retenus sont convoqués aux Ecoles de Coëtquidan dans la 2^{ème} quinzaine d'avril 2010.

Déroulement et contenu des épreuves de sélection.

L'armée de terre prend à sa charge les frais de transport, d'hébergement et d'alimentation des candidats pendant la phase de sélection.

1. EPREUVES ECRITES D'ALLEMAND.

Les épreuves écrites d'allemand, d'une durée globale de trois heures, consistent en une version effectuée sans dictionnaire, suivie d'un thème grammatical et d'un essai pouvant s'appuyer éventuellement sur le texte donné en version (coefficient 2).

2. EPREUVE ORALE D'ALLEMAND.

L'épreuve orale d'allemand, d'une durée globale de trente minutes, consiste en la compréhension d'un texte à caractère général suivie d'un entretien s'appuyant sur ce texte ou sur tout autre sujet choisi par l'examineur (coefficient 2).

3. ENTRETIEN AVEC LE JURY.

L'entretien, d'une durée globale de trente minutes, se déroule devant un jury désigné par le directeur des ressources humaines de l'armée de terre.

Présidé par le chef du bureau recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre, le jury se compose des membres suivants :

- un officier supérieur du COA désigné par le général commandant les Ecoles de Coëtquidan (si possible détenteur du CML2 d'anglais) ;
- un professeur d'allemand des Ecoles de Coëtquidan.

L'entretien a pour but de juger les qualités d'expression orale des candidats (en français, en allemand et en anglais) et d'apprécier leur motivation, leur faculté d'adaptation, leur culture générale et leurs capacités intellectuelles, morales et psychologiques à suivre et réussir le cursus de formation dans la Bundeswehr et à devenir ultérieurement officier d'active dans l'armée de terre (coefficient 5).

4. EPREUVES SPORTIVES.

Les candidats déclarés « apte médical » effectuent les épreuves sportives dont la nature et le barème indicatif sont mentionnés ci-dessous et au paragraphe 45.

Les épreuves sportives sont identiques à celles prévues pour les concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officier Elles permettent de déterminer, au minimum, un niveau sportif seuil exigé des candidats à l'admission à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr. Aucune note n'est éliminatoire (coefficient 1).

Elles se déroulent sur une demi-journée et comprennent les épreuves suivantes :

41. Natation.

Il s'agit de nager en style libre, en bassin couvert, une distance de 50 mètres, avec ou sans virage, départ plongé ou sauté des plots de départ.

42. Grimper à la corde lisse.

Il s'agit de grimper en style libre une fois une corde de 5 mètres mesurés du sol. Le départ s'effectue debout sur un pied à l'initiative du candidat. Le chronomètre est arrêté lorsque le candidat touche la marque des 5 mètres.

Si le temps est supérieur à 9 secondes pour les garçons et 15 secondes pour les filles, la hauteur grimpée est prise en compte selon le barème donné. La corde est étalonnée tous les 50 centimètres de 1, 50 mètres à 5 mètres.

ATTENTION : cette épreuve est susceptible d'être remplacée ou supprimée.

43. Course de vitesse.

Il s'agit d'une course de 50 mètres, effectuée sur une piste et en couloir, le départ pouvant s'effectuer à l'aide de starting-blocks. Le port de chaussures à pointe est autorisé.

44. Course de demi-fond.

Il s'agit d'une course de 3000 mètres, avec départ en ligne, effectuée sur piste. Le port de chaussures à pointe est autorisé.

45. Barème indicatif de cotation des épreuves sportives. [Cf. arrêté du 13 janvier 2005 (JO du 10 février 2005)].

Toute performance qui se trouve comprise entre deux performances différant d'un point entraîne la note correspondant à la performance inférieure.

Les épreuves non effectuées, non terminées et dont les performances sont inférieures à la note 1, sont notées zéro.

Une épreuve de substitution est prévue en cas d'impossibilité d'effectuer le test de grimper de corde.

Note sur 20.	Natation 50 mètres.		Vitesse 50 mètres.		Grimper de corde une fois 5 mètres (bras et jambes).		Course 3000 mètres.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
20	29''6	36''2	6"47	7"61	4''05	5''99	10'29''	12'58''
19	30''2	37''2	6"51	7"69	4''16	6''49	10'41''	13'16''
18	30''8	38''4	6"56	7"77	4''27	7''04	10'53''	13'37''
17	31''6	39''7	6"61	7"86	4''41	7''63	11'06''	13'59''
16	32''3	41"1	6"65	7"96	4''56	8''28	11'21''	14'23''
15	33''1	42''7	6''70	8"07	4''73	8''97	11'36''	14'49''
14	35''1	44''5	6''82	8"18	4''93	9''73	11'53''	15'17''
13	36''5	46''5	6''89	8"31	5''16	10''55	12'10''	15'48''
12	38''0	48''8	6''97	8"44	5''43	11''44	12'29''	16'21''

11	39''7	51''3	7"06	8"58	5''75	12''40	12'50''	16'58''
10	41''7	54''1	7"15	8"73	6''13	13''08	13'12''	17'37''
9	43''9	57''2	7"25	8''89	6''60	13''36	13'36''	18'19''
8	46''4	1'00''8	7"36	9"06	7''19	14''04	14'02''	19'06''
7	49''1	1'04''7	7''47	9"25	7''95	14''32	14'29''	19'56''
6	52''3	1'09''1	7''60	9"45	9''00	15''00	14'59''	20'51''
5	56''0	1'14''0	7''70	9''70	3,50 m	3,50 m	15'30''	21'40''
4	59''8	1'19''6	7''88	9''89	3 m	3 m	16'05''	22'54''
3	1'04''2	1'25''8	8''03	10''14	2,50 m	2,50 m	16'42''	24'04''
2	1'09''3	1'32''7	8''20	10"40	2 m	2 m	17'22''	25'19''
1	1'14''9	1'40''5	8''38	10''69	1,50 m	1,50 m	18'05''	26'42''

ÉPREUVE SEUIL DE SUBSTITUTION AU GRIMPER DE CORDE.

Homme : 3 tractions en pronation, départ bras tendus, sans relevé de jambes, menton au-dessus de la barre.

Femme : aide pour la mise en place, puis tenir la position menton au-dessus de la barre pendant quinze secondes.

*Recrutement d'élèves destinés à suivre
le cycle de formation militaire et universitaire de la Bundeswehr en 2010.*

COMMISSION DE SELECTION.

L'armée de terre prend à sa charge les frais de transport, d'hébergement et d'alimentation des candidats pendant la phase de sélection.

À l'issue des épreuves, la commission de sélection, désignée par le directeur des ressources humaines de l'armée de terre, se réunit pour procéder à l'examen des résultats obtenus par les candidats aux épreuves de sélection aux tests psychotechniques et à la visite médicale d'aptitude.

Présidée par le général sous-directeur recrutement de la DRHAT, cette commission est composée des membres suivants :

- le chef du bureau recrutement de la DRHAT ou son représentant ;
- un officier de la DRHAT/BPRH ;
- un professeur d'allemand des ESCC.

Au terme de ses travaux, la commission de sélection propose au ministre de la défense la liste des candidats admis (liste principale), par ordre de mérite, ainsi qu'une liste complémentaire.

Le ministre de la défense (directeur des ressources humaines de l'armée de terre) arrête la liste principale des candidats admis au cycle de formation et l'éventuelle liste complémentaire.

La décision ministérielle d'admission est publiée au Bulletin Officiel des Armées.

Dès réception de la décision du ministre de la défense, le bureau recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre adresse nominativement à chaque candidat (admis et non admis) une lettre ainsi qu'une notification individuelle de décision.

Chaque candidat (admis et non admis) est invité à signer le récépissé établi suivant le modèle de l'annexe II de la note n° 5343/DEF/SGA/DAJ/CX du 13 juillet 2001 (BOC, p. 6161 ; BOEM 300*, 350* et 460*) et à l'adresser sous pli affranchi au bureau recrutement².

La section officiers du bureau recrutement diffuse à la chaîne recrutement la liste des candidats autorisés à signer un contrat EVAT pour une durée de cinq ans et transmet aux ESCC leurs coordonnées pour l'envoi des dossiers d'accueil.

Le CIRFA de rattachement du candidat admis est responsable de la mise en route pour rejoindre les ESCC.

L'admission définitive est conditionnée par la confirmation de l'aptitude médicale des candidats admis, prononcée à l'issue de la visite médicale d'incorporation aux Ecoles de Coëtquidan.

² Bureau recrutement, DRHAT, Section Officiers, 93 boulevard du Montparnasse 75 006 PARIS.

*Recrutement d'élèves destinés à suivre
le cycle de formation militaire et universitaire de la Bundeswehr en 2010.*

ECHEANCIER des OPERATIONS RELATIVES au RECRUTEMENT en 2010.

DATES	DESCRIPTIF de l'OPERATION
Du 1 ^{er} octobre 2009 au 19 février 2010	Ouverture du recrutement Envoi des lettres informatives aux établissements scolaires à charge bureau recrutement. Diffusion de la note technique Activation du site INTERNET
De la mi-novembre 2009 au 1 ^{er} mars 2010	Passage au CSO et composition du dossier par le CIRFA de proximité du candidat.
Avant le 5 mars 2010	Réception des dossiers de candidature Clôture du dépôt des dossiers de candidature
2 ^{ème} quinzaine de mars 2010	Commission de pré-sélection sur dossiers des candidatures
Entre la 2 ^{ème} quinzaine de mars et la 1 ^{ère} quinzaine d'avril 2010	Envoi des lettres individuelles de convocation aux épreuves d'évaluation aux Ecoles de Coëtquidan
2 ^{ème} quinzaine d'avril 2010	Phase de Sélection aux ESCC. Tests d'évaluation et épreuves sportives.
1 ^{ère} quinzaine de mai 2010	Commission de recrutement (examen des résultats obtenus par les candidats aux tests d'évaluation, épreuves sportives).
Courant juin 2010	Publication au Bulletin Officiel des Armées de la décision ministérielle d'admission.
	Diffusion des lettres nominatives (candidat admis et non admis) et des notifications individuelles de décision.
Début septembre 2010	Incorporation aux Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan au 3 ^{ème} bataillon de l'ESM.